



# COMMUNE LE NOIRMONT

Téléphone : 032 953 11 15  
Fax : 032 953 18 09  
CCP : 23-1305-8

www.noirmont.ch  
Courriel : commune@noirmont.ch  
Case postale 233 - 2340 Le Noirmont

Le Noirmont, janvier 2019

## AVIS AUX CONTRIBUABLES

Adresse Internet : [www.jura.ch/contributions](http://www.jura.ch/contributions)

**La déclaration doit être remise au Bureau communal, signée (également par le-la conjoint-e) et accompagnée de toutes les annexes requises, jusqu'au 28 février 2019.**

- ✚ Les dossiers remis à la Commune ne doivent pas être agrafés.
- ✚ La déclaration fiscale doit être rendue accompagnée des **COPIES** des pièces justificatives demandées en annexes, merci de vous référer aux directives mentionnées en page 3 du guide.
- ✚ Pour Jura Tax ou Web la correspondance a été adressée directement par le Service des contributions
- ✚ Il n'y a plus de CD.

### **RAPPEL**

**JuraTax online** vous permet de faire parvenir vos justificatifs par moyen électronique (pas encore pour les contribuables indépendant)

**Indépendants et agriculteurs** peuvent aussi téléverser leur déclaration d'impôt.

Les formulaires 17 ; 17 a et 17b soit les questionnaires pour médecins avocats, notaires ingénieurs architectes, n'existent plus.

**Suisse ID** si vous avez téléversé votre DI 2017 avec SuissID, vous pouvez récupérer vos données sur les serveurs de l'administration cantonale.

**Adresse e-mail : veuillez vérifier votre adresse e-mail !** « La demande de l'autorité fiscale par courrier électronique d'une pièce justificative est équivalente à un premier courrier sous forme papier, sans réponse à cette première requête il pourra s'ensuivre un rappel sous forme papier avec émoluments. »

### **QUELQUES RAPPELS**

- ✚ Les formules fiscales détachables sont intégrées au guide.
- ✚ Le contribuable doit veiller à conserver ses documents durant 10 ans à compter de l'année fiscale en cours.
- ✚ Il n'est pas nécessaire de demander un délai si vous pouvez déposer votre déclaration d'impôt **avant le 15 mai 2019**. Passé cette date, vous devez remplir le formulaire de demande de délai inséré dans le guide ou à disposition sur internet. Adressez votre demande au Service des contributions.
- ✚ **Les contribuables qui reçoivent la déclaration fiscale sous forme papier** doivent impérativement nous la retourner même **si le logiciel JuraTax est utilisé**.
- ✚ **Les déclarations fiscales de mineurs** doivent nous être retournées complétées et signées. (Même s'il n'y a aucun revenu).
- ✚ Les contribuables qui souhaitent demander une adaptation des acomptes en 2019 doivent remplir le formulaire 120 inséré dans le guide ou à disposition sur internet. **Ce formulaire doit être envoyé séparément au Service des contributions à Delémont.**

Nous vous remercions de l'attention que vous ne manquerez pas de porter à cette missive et restons à votre disposition si vous le jugez utile.

**BUREAU COMMUNAL DES IMPOTS**